



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**  
Service eau, environnement  
Unité Eau et Milieux Aquatiques

### NOTE DE PRESENTATION

**Projet d'arrêté autorisant l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique à utiliser des engins de pêche permettant la capture de l'écrevisse de Louisiane à des fins scientifiques sur le lac de Grand-Lieu**

*Conformément à l'article 7 de la charte de l'environnement et à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement applicable aux décisions individuelles de l'Etat et de ses établissements publics.*

#### **Contexte et objectifs des projets de décision :**

L'écrevisse de Louisiane, *Procambarus clarkii*, native du centre-sud des Etats unis d'Amérique (Louisiane) et du nord-est du Mexique, a été introduite en France vers la fin des années 1970 et est apparue sur le lac de Grand-Lieu à la fin des années 1990. Sa population a explosé sur le lac en 2006. Elle peut se reproduire 2 fois par an avec une très forte natalité. Ainsi l'écrevisse de Louisiane s'établit durablement partout où elle est introduite, ce qui explique sa rapide colonisation.

Cette espèce est considérée comme invasive et susceptible de provoquer de graves déséquilibres biologiques.

Sur la réserve de Grand-Lieu, les conséquences écologiques sont nombreuses :

- disparition de cortèges de plantes aquatiques
- modification des réseaux trophiques (en tant qu'espèce proie et en tant que prédatrice),
- élargissement des douves de marais,
- fragilisation des berges et prairies tourbeuses...

Les pêcheurs du lac de Grand Lieu, dans le cadre d'un contrat Natura 2000 sont aidés pour la réalisation de pêches de régulation. Ils sont également autorisés à titre exceptionnel à transporter les écrevisses vivantes à destination de transformateurs.

L'ensemble des partenaires du lac (le Syndicat Bassin Versant de Grand-Lieu, les pêcheurs professionnels, la Société Nationale de Protection de la Nature et la Fédération des chasseurs de Loire Atlantique) souhaite évaluer l'état de la population d'écrevisses sur le lac, l'effet des pêches de régulation et l'intérêt de celles-ci. Des actions d'éducation et de communication accompagnent également ces actions. Cette étude est portée par l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique et par la Société Nationale de Protection de la Nature. Dans ce cadre,

10 BOULEVARD GASTON SERPETTE – BP 53606 – 44036 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02.40.67.26.26 – COURRIEL : [ddtm@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm@loire-atlantique.gouv.fr)

SITE INTERNET : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

**Horaires d'ouverture** : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30

les pêcheurs professionnels veulent mettre au point un outil de pêche sélectif permettant de ne capturer que des écrevisses. Il s'agit d'un verveux aménagé qui sera testé du 26/05 au 30/09 pour évaluer d'une part ses capacités d'échappement pour les espèces piscicoles et d'autre ses capacités de capture des écrevisses de Louisiane.

L'article L.436-9 du code de l'environnement permet au préfet de délivrer des autorisations de capture, transport ou vente de poissons, à des fins sanitaires, scientifiques et écologiques en vue notamment du sauvetage, du dénombrement, de la reproduction, du soutien au repeuplement piscicole et de la correction des déséquilibres biologiques. A ce titre, la présente expérimentation fait l'objet de deux arrêtés de pêche scientifique l'un à l'attention de la SNPN et l'autre à l'attention de l'AAPPMA.

### **Date et lieux de la consultation :**

En application de l'article L.120-1 du code de l'environnement, ces opérations pouvant présenter des impacts pour la faune piscicoles, le projet d'arrêté autorisant l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique à utiliser des engins de pêche permettant la capture de l'écrevisse de Louisiane à des fins scientifiques sur le lac de Grand-Lieu est mis à la consultation du public par voie électronique.

La consultation est ouverte du 4 au 25 avril 2014 inclus.

Le public peut faire valoir ses observations :

- directement en ligne en précisant " Projet d'arrêté autorisant l'association agréée départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique à utiliser des engins de pêche permettant la capture de l'écrevisse de Louisiane à des fins scientifiques sur le lac de Grand-Lieu " à l'adresse suivante :

[ddtm-see-ema@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:ddtm-see-ema@loire-atlantique.gouv.fr)

- par courrier à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service eau, environnement  
Unité Eau et Milieux Aquatiques  
10 Bd Gaston Serpette  
BP 53606  
44036 NANTES CEDEX 1.

Ce projet d'arrêté est également consultable à la préfecture de Loire-Atlantique (6 quai Ceineray – BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX) et dans les sous-préfectures.